



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT

DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT  
agissant par délégation du Comité Syndical

**Décision N° 5**

**OBJET :**

**Validation de deux projets au titre du Contrat**

**Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024**

**« PETR Centre-Cher »**

DECISION DU - 7 SEP. 2022

**Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher ;**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5741-1, L. 5711-1 et suivants, L5211-2 et L 5211-10 ;

**VU** l'Arrêté Préfectoral du 20 décembre 2018 constatant la transformation du SIRDAB en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;

**VU** la délibération n°3 du Comité Syndical du 30 mars 2022 portant délégation de pouvoir au Bureau Syndical et au Président ;

**VU** la délibération CPR n°18.06.26.58 du 22 juin 2018 relative à la décision de la Région sur le programme d'actions présenté sur les Pays de Vierzon et Bourges et sa signature en date du 13 juillet 2018 ;

**VU** la délibération n°9 du Comité Syndical du 13 octobre 2021 portant validation de la nouvelle maquette financière du CRST 2018-202 du PETR Centre-Cher et validation de l'avenant n°1 « Après bilan ».

**CONSIDERANT** les deux projets présentés :

- **AXE B : Favoriser le mieux être social**

**Cadre de référence 15-1: Projets locaux de santé**

Maître d'Ouvrage : Communauté Professionnelle de santé Berry Val de Loire

**Projet : Aide au démarrage de la CPTS Berry Val de Loire**

**Description:** La CPTS Berry Val de Loire souhaite une aide pour le démarrage de son animation. Elle couvre 48 communes réparties sur 3 communautés de Communes : Pays Fort -Sancerrois-Val de Loire, Terres du Haut-Berry et Sauldre et Sologne. Actuellement, la CPTS comprend 17 professionnels de santé dont 7 médecins généralistes.

- **AXE D : Action transversale : stratégie régionale biodiversité**

**Cadre de référence 31: Trame Verte et Bleue – Etudes et aménagements**

Maître d'Ouvrage : Commune de Graçay

**Projet** : la création d'un observatoire ornithologique dans le marais du Fouzon à Graçay

**Description:** La commune souhaite installer un observatoire près d'une mare creusée récemment dans le marais au milieu d'une phragmitaie pour permettre au public de venir observer et photographier les espèces ornithologiques présentes ou de passage sur le territoire. Le marais du Fouzon est un espace naturel préservé de 3,5ha.

**DECIDE :**

**ARTICLE PREMIER :** de valider le soutien aux projets ci-dessous :

- « aide au démarrage de la CPTS Berry Val de Loire », présenté par la CPTS Berry Val de Loire, au titre du Cadre de référence 15-1: Projets locaux de santé du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 6 000 euros.

- « création d'un observatoire ornithologique dans le marais du Fouzon à Graçay », présenté par la commune de Graçay, au titre du Cadre de référence 31- Trame Verte et Bleue – Etudes et aménagements du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 8 200 euros.

**ARTICLE 2 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Président du PETR Centre-Cher et Madame le Comptable Public de Bourges Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire du présent acte  
Dépôt Préfecture le            Publication du

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du PETR Centre-Cher,

Julien FONTAINHAS



Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,

François DUMON